

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Communes ;
Vu la demande présentée par le **Centre Culturel d'Haubourdin** pour l'accueil technique (spectacle de Celtic Legend), **sur le parking à l'arrière du Centre Culturel ;**
Considérant qu'en raison de ce spectacle, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Interdiction de stationnement.
n° 8.3.045/2023

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

Le dimanche 19 février 2023 de 6h00 à 19h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit et considéré comme gênant, sur les places situées à l'arrière du Centre Culturel ainsi qu'à l'entrée du parking rue Georges Charlet.

ARTICLE 2 :

Le Centre Technique Municipal sera chargé de la pose de barrières.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale ;
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le lundi 6 février 2023



Pour Le Maire
L'Adjoint Délégué


Sébastien DEGARDIN